

Les esclaves des temps modernes

L'Express – Courrier des lecteurs - P. Andriamihaja René-Claude, s.j. – 19/03/10

La situation tragique des femmes et des jeunes filles envoyées travailler au Liban date de plusieurs années. Trois ans après la signature du contrat de travail en 1995 entre le B.I.E.M (Bureau d'Intérim et d'Emploi de Madagascar), initiateur du contrat et le C.I.S (Centre International de Service) responsable des placements des travailleurs au Liban, des voix se sont élevées pour dénoncer la nature de ce contrat. En voyant l'évolution du contrat vers des dérives inacceptables, un membre dirigeant du B.I.E.M a démissionné du bureau, en déclarant à la presse, le 1er juin 1997 que ce contrat est un contrat bidon (« *fisolokiana* » pour ne pas dire : « *varotra olona* »).

Le 5 octobre 1996, après l'arrivée des premiers travailleurs malgaches au Liban, l'A.T.T.M (Association des Tuteurs des travailleurs Malgaches, après son assemblée générale à l'E.P.P d'Ampanisadodo, a envoyé une lettre d'explication au Directeur général du C.I.S à l'encontre des travailleurs malgaches au Liban : « *des preuves irréfutables (correspondances, bandes sonores comportant des conversations téléphoniques avec les travailleurs, témoignages oculaires) nous sont parvenues, démontrant qu'une grande majorité des travailleurs au Liban sont réellement dans une situation critique. Les droits et les libertés des travailleurs malgaches ne sont pas respectés, selon le contrat employeurs-employés. Ils ne jouissent pas du statut des travailleurs immigrés selon le code du Travail libanais et les normes internationales du Travail. On les considère comme des travailleurs clandestins* ».

Le samedi 1er février 1997, le journal libanais *L'Orient – Le Jour* publie un article sur deux ONG libanaises qui œuvrent dans la défense des droits de l'homme: « *sur l'affaire des jeunes filles malgaches embauchées pour travailler au Liban, elles sont traitées comme des esclaves* ».

Le 2 septembre 1998, un prêtre catholique libanais, aumônier des travailleurs étrangers, a fait parvenir un message à diffuser largement dans la presse locale dont voici un extrait : « *Je suis le Père Salim Riz Kallah, prêtre capucin de 73 ans, travaillant depuis 10 ans avec les domestiques au Liban (Sri-Lankais, Philippins, Éthiopiens...) et depuis 2 ans, avec les Malgaches. Je suis horrifié du traitement que subissent presque toutes les jeunes filles de chez vous et de l'incurie de votre gouvernement ainsi que de la cupidité du nôtre. Tous les passeports sont confisqués par les bureaux d'emploi et ne sont jamais rendus à moins d'une rançon allant de 1 000 à 2 500 dollars. Les contrats signés à Madagascar sont résiliés à l'arrivée et remplacés par des contrats en langue arabe inconnue des filles et portant des clauses injustes* ».

Les plaintes déposées au tribunal n'ont jamais reçu la moindre considération. Le B.I.E.M et les autorités malgaches, au courant de ce douloureux problème, se sont murés dans un silence scandaleux. Il n'est pas étonnant que nos filles, en quête de meilleures conditions de vie soient victimes de truands, sans foi ni loi.